

AISMILE

Association Intercommunale Scolaire
de Moudon-Lucens et Environs

RAPPORT DE GESTION



2022

Table des matières

Organisation	3
Conseil intercommunal.....	3
Bureau du Conseil intercommunal	3
Commission de gestion.....	3
Comité de direction	4
Conseil d'établissement.....	5
Administration	6
Finances pour la part scolaire	7
Participation des communes	7
Coût à l'élève et à l'habitant.....	7
Bâtiments.....	7
Bâtiments communaux.....	8
Bâtiments de l'AI SMLE.....	8
Entretien	8
Collège du Fey.....	8
Salle de sports du Champ-du-Gour.....	8
Etablissements scolaires.....	8
Subventions camps, courses et spectacles scolaires.....	9
Bibliothèque.....	10
Activités extra-scolaires.....	10
Sports scolaires facultatifs	10
Devoirs surveillés	10
Réfectoire	11
Transports.....	12
Principe	12
Absence de transport public.....	12
Elèves en classe de raccordement.....	12
Patrouilleurs scolaires.....	12
Accueil parascolaire	12
Places d'accueil	12
Taux d'occupation.....	13

Collaboratrices et collaborateurs des UAPE.....	15
Finances pour la part parascolaire.....	15
Participation des communes pour la part parascolaire.....	15
Coût à l'habitant et à la fréquentation	15
Répartition du financement	16
Rapports d'activité.....	16
UAPE La Barrette.....	16
UAPE La Cabane	17
UAPE Le Château	19

Organisation

Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal est l'organe législatif de l'Association intercommunale scolaire de Moudon - Lucens et environs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'AISMLE, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 800 habitants ou fraction de 800 habitants, choisi par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le conseil intercommunal a été renouvelé pour la législature 2021-2026 lors d'une séance d'installation le 17 juin 2021. Au 31 décembre 2022, le conseil est composé de 34 membres.

Conseil intercommunal	
Communes membres	Délégués
Bussy-sur-Moudon	2
Chavannes-sur-Moudon	2
Curtilles	2
Dompierre	2
Hermenches	2
Lovatens	2
Lucens	7
Moudon	9
Prévonloup	2
Rossenges	2
Villars-le-Comte	2

Bureau du Conseil intercommunal

Président :	Duc Georges-Alexandre	Moudon
Vice-président :	Chabloz Jacky	Lucens
Secrétaire :	Paccaud Anne-Marie	Hors conseil

Commission de gestion

Membres :	Crausaz Cédric	Hermenches
	Demierre Serge	Moudon
	Egli Anthonioz Nicole	Moudon
	Falk Diego	Curtilles
	Gavillet Patrick	Lucens
	Rouzeau David (suppléant)	Dompierre

Durant l'année 2022, 8 préavis ont été traités :

- Préavis N°1-2022 Compétence du Comité de direction pour des dépenses exceptionnelles et imprévisibles pour la législature 2021-2026
- Préavis N°2-2022 Crédit d'étude pour la construction d'un collège primaire à Lucens
- Préavis N°3-2022 Comptes 2021
- Préavis N°4-2022 Demande de crédit supplémentaire au budget 2022 – Achat de mobilier scolaire
- Préavis N°5-2022 Demande de crédit d'investissement – acquisition GED et gestion du temps
- Préavis N°6-2022 Demande de crédit d'investissement – raccordement chauffage à distance
- Préavis N°7-2022 Budget 2023
- Préavis N°8-2022 Demande de crédit pour la fourniture et l'installation d'ANF

Comité de direction

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'association, les fonctions prévues pour les municipalités afin d'atteindre les buts de l'AISMLE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes membres. L'AISMLE est également en charge des besoins parascolaires tels que cantines scolaires, devoirs surveillés et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Au 31 décembre 2022, le Codir de l'AISMLE était composé de 7 membres choisis par le Conseil intercommunal parmi les membres des exécutifs communaux des communes membres.

CODIR		
Membres	Communes	Dicastères
Bessard Vincent, Président	Municipal, Lucens	Administration générale Ressources humaines Président du groupe de travail ressources humaines Président du groupe de travail planification des bâtiments
Gauthey Yannick	Syndic, Rossenges	Transports Membre du Conseil d'établissement
Jung Sébastien	Municipal, Lucens	Bâtiments et écoles de Lucens UAPE Moudon et Lucens Membre du groupe de travail ressources humaines Membre du groupe de travail planification des bâtiments Membre du groupe de travail bureautique
Kopp Sascha	Municipal, Villars-le-Comte	Activités parascolaires Réfectoire Santé-social Membre du groupe de travail bureautique
Müller Roger	Municipal, Moudon	Bâtiments scolaires de Moudon Membre du groupe de travail planification bâtiments
Paccaud Anita	Municipale, Prévonloup	Mobilier scolaire
Steck Jean-Philippe	Municipal, Moudon	Finances Membre du groupe de travail ressources humaines Président du groupe de travail bureautique

En 2022, le Codir s'est réuni 21 fois.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement (CET) est composé de 16 membres issus à parts égales de personnes mentionnées à l'article 34 de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO).

- 1 membre du comité de direction ainsi que de 3 membres du conseil intercommunal pour représenter les autorités communales ;
- 4 représentants de parents d'élèves ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

L'article 26 du règlement du Conseil d'établissement définit son rôle, à savoir :

« Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission en rapport avec la vie de l'établissement.

Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.

Il permet l'échange d'information et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'assure de la transmission d'informations, de la cohérence de ses actions avec l'ensemble des conseils d'établissement sis sur le périmètre de l'AI SMLE. Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences.

Les autorités intercommunales peuvent le consulter ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

Pour la législature 2021-2026, l'installation du CET s'est déroulée le 1^{er} mars 2022.

Conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Moudon-Lucens et environs				
Conseil d'établissement 2021-2026				
Représentants des autorités communales				
Gauthey	Yannick	Secrétaire (années paires)	AI SMLE	Comité de direction
Egli-Anthonioz	Nicole	Vice-Présidente	AI SMLE	Conseil intercommunal
Gonus	Christine	Présidente	AI SMLE	Conseil intercommunal
Seitenfus	Laetitia	Secrétaire (années impaires)	AI SMLE	Conseil intercommunal
Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement				
Streit	Cécile		EPMLE	
Zysset	Sophie		EPMLE	
Ribet	Rachel		ESMLE	
Mouillet	David		ESMLE	
Représentants des parents				
Habegger	Etienne		Moudon	
Ismaili	Shqipe		Lucens	
Ombelli	Céline		Moudon	
Potenza	Daniela		Lucens	
Représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement				
APE Lucens, Moudon et environs	Grandjean		Michelle	Présidente
Conservatoire de la Broye	Baroni		Vincent	
Fondation Cherpillod	Delbrouck		Philippe	Directeur
Handball Club Moudon	Aellen		Céline	Présidente

Les membres désignés se sont réunis à deux autres reprises pour des séances ordinaires, les 24 mai et 6 octobre 2022.

Dans une excellente dynamique lors des séances et en ayant à cœur d'effectuer pleinement les missions d'un CET, une conférence pour les parents d'élèves a été organisée le 29 novembre 2022 sur le sujet des écrans et des enfants. Cette conférence, intitulée « Et si nous apprenions aux enfants et adolescents à devenir cyber fûtés et non cyber dépendants » a été animée par Mme Laure Amberg, Directrice de l'Institut de coaching familial Happyfamilies. Un retour très positif de cette soirée a d'ores et déjà motivé le CET à renouveler une expérience de ce type en proposant cette fois une conférence aux élèves. Ceci sera certainement réalisé en cours d'année 2023 déjà.

Administration

Au 31 décembre 2022, le personnel de l'administration de l'AI SMLE compte 2.5 ETP.

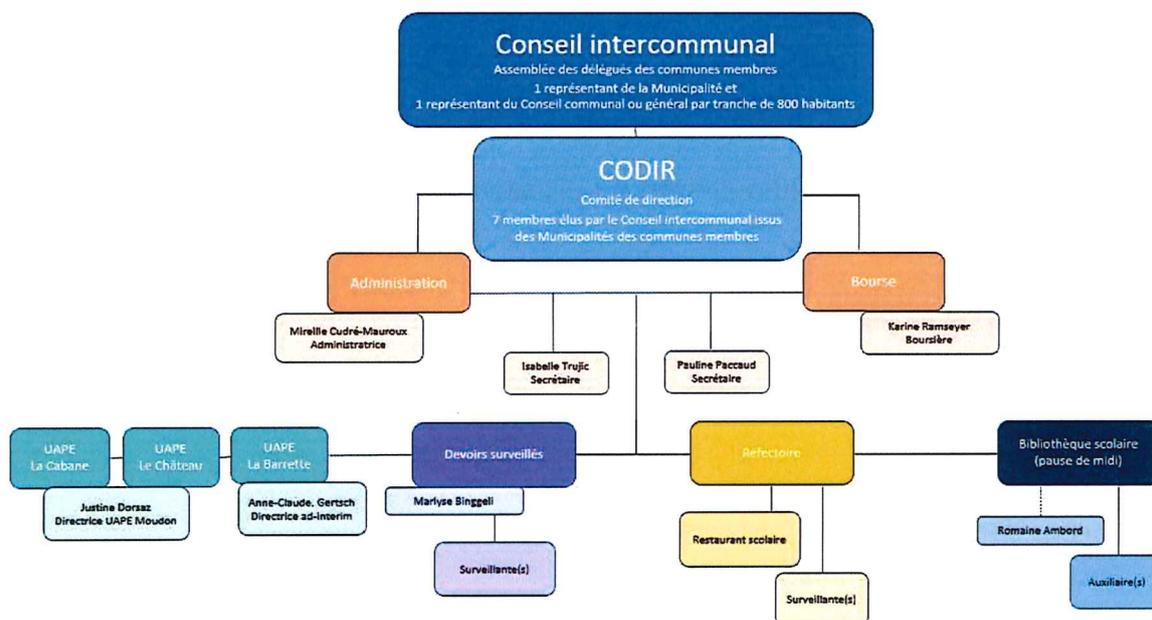
Mme Mireille Cudré-Mauroux, administratrice, assure le secrétariat du Comité de direction et la gestion administrative de l'association, y compris les ressources humaines, à 70%.

Mme Karine Ramseyer, boursière, gère la comptabilité de l'association ainsi que les salaires, à 70%.

Mme Isabelle Trujic, secrétaire, assume diverses tâches du secrétariat et de la bourse au taux de 80%.

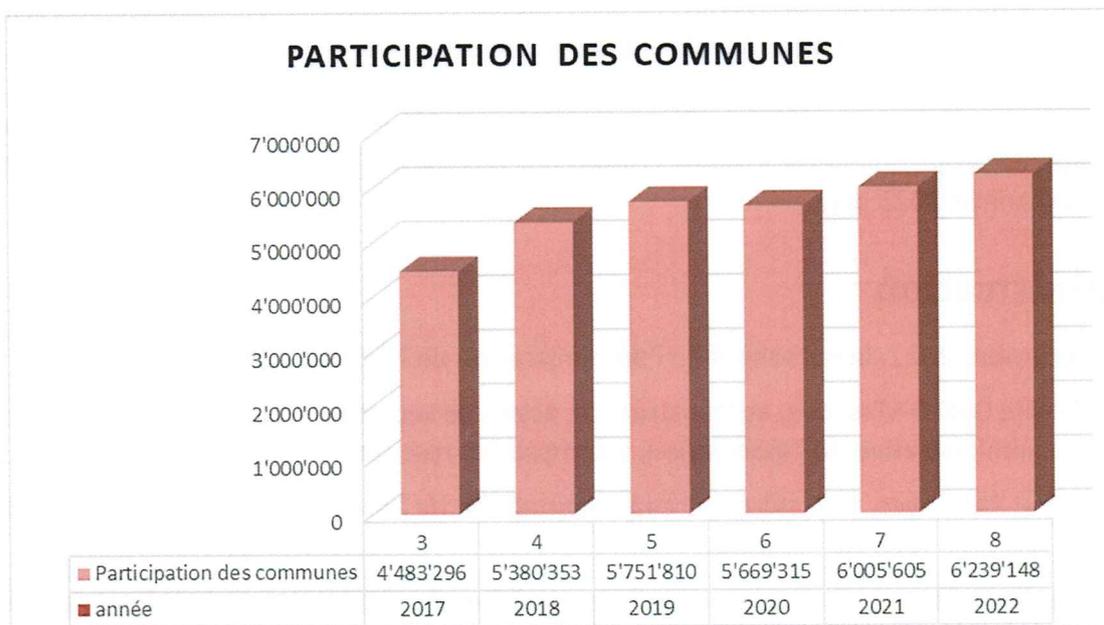
En raison de la reprise des tâches scolaires à charge des communes, Mme Pauline Paccaud, secrétaire, a été engagée dès le 1^{er} août 2022 pour s'occuper en particulier de la gestion des sports, camps-courses des établissements ainsi que de la gestion des clés des bâtiments scolaires. Elle travaille au taux de 30%.

Au 31 décembre 2022, l'organisation de l'AI SMLE se présente comme suit :



Finances pour la part scolaire

Participation des communes



Coût à l'élève et à l'habitant

Les coûts sont répartis 50% à l'habitant et 50% à l'élève et ont évolué comme suit ces quatre dernières années:

	2019	2020	2021	2022
Coût à l'élève	CHF 1'665.26	CHF 1'553.24	CHF 1'651.71	CHF 1'653.19
Coût à l'habitant	CHF 238.53	CHF 229.75	CHF 241.17	CHF 248.79

Bâtiments

Les établissements scolaires sont organisés sur plusieurs sites à Moudon et Lucens :

Lucens :

- Collège du Pré-au-Loup
- Collège de la Vignette

Moudon :

- Collège du Fey
- Collège de l'Ochette
- Collège de l'Ancienne Ochette
- Collège de la Charmille
- Ancienne école de fromagerie (EFILM)
- Collège de la Grenette
- Pavillons du Montillier

Bâtiments communaux

Les communes de Lucens et Moudon mettent à disposition de l'AIMSLE les locaux nécessaires à l'enseignement. En contrepartie, elles facturent annuellement les locations selon un nombre de points définis par salle qui couvrent les frais effectifs des bâtiments communaux, conformément aux statuts.

Bâtiments de l'AIMSLE

Entretien

Les coûts de fonctionnement des bâtiments comprennent les contrats d'entretien et les charges courantes des bâtiments.

Collège du Fey

En 2022, un jardin potager a été aménagé pour les élèves, ce qui a nécessité l'intervention d'un paysagiste.

Suite à l'entrée en vigueur d'un règlement sur le stationnement à Moudon, les places de parc à disposition ont été réparties selon les mêmes critères que pour les autres bâtiments scolaires et les places supplémentaires sont louées aux utilisateurs, aux mêmes conditions que les macarons communaux.

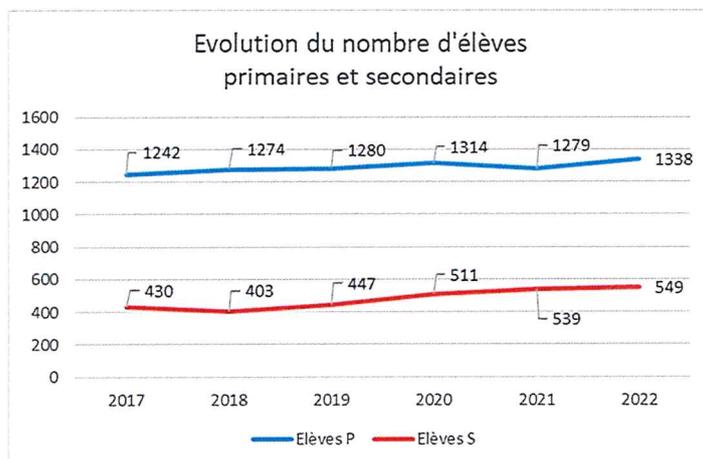
Salle de sports du Champ-du-Gour

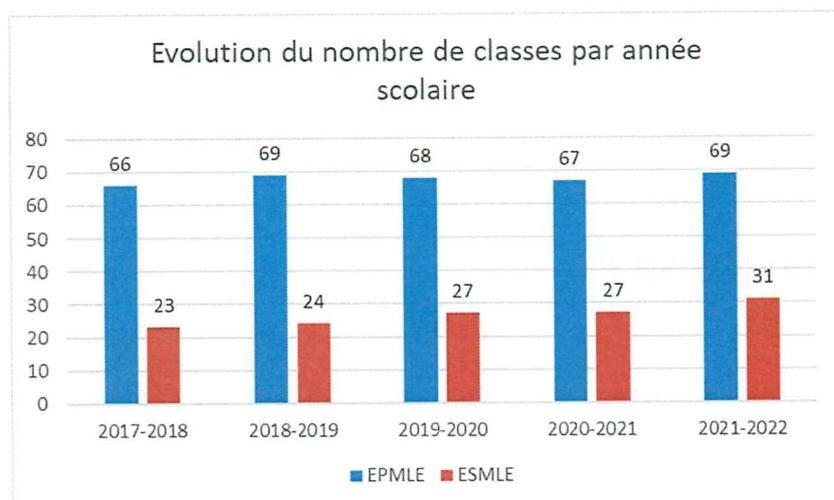
En dehors de l'utilisation de la salle par les élèves du collège du Fey, cinq clubs sportifs locaux et deux clubs hors cercle occupent régulièrement la salle de sports pour leurs entraînements, totalisant jusqu'à 34,5 heures d'utilisation par semaine en hiver ou 29,5 heures le reste de l'année. A ce total viennent s'ajouter environ 30 locations les week-ends pour diverses manifestations et compétitions.

L'équipe de conciergerie de Moudon assure une permanence du week-end lors de l'occupation de la salle. Ces coûts sont refacturés à l'AIMSLE avec les frais de nettoyage.

Etablissements scolaires

L'AIMSLE comprend deux établissements scolaires, l'Etablissement primaire de Moudon-Lucens et environs (EPMLE) et l'Etablissement secondaire de Moudon-Lucens et environs (ESMLE).





Subventions camps, courses et spectacles scolaires

Les conventions canton – communes qui étaient en cours pour déléguer les tâches scolaires à charge des communes aux secrétariats scolaires sont résiliées. Depuis la rentrée d’août 2022, l’AISMLE a donc repris la gestion financière des subventions pour les camps, courses et spectacles scolaires.

Les enseignants des deux établissements prévoient les camps et courses en fonction des planifications et décisions des directions scolaires, avec les montants mis à disposition par l’AISMLE.

Les décomptes, factures, justificatifs sont ensuite transmis à l’AISMLE qui effectue les paiements et la comptabilisation.

Coûts des camps et courses 2021-2022	Etablissement primaire	Etablissement secondaire
Camps d'été et de ski	CHF 90'880.60	CHF 113'642.93
Sorties et courses	CHF 60'880.55	CHF 17'347.35

Les forfaits sont les suivants:

Degrés	Montant
1-6P	CHF 62.50
7P	CHF 277.50
8P	CHF 187.50
9S	CHF 340.-
10-11S	CHF 250.-

Bibliothèque

La bibliothèque scolaire est répartie sur trois sites: dans le Collège de l'Ochette et au collège du Fey à Moudon ainsi qu'au Collège du Pré au Loup à Lucens. Les classes s'y rendent conformément au programme scolaire.

En 2022, l'équipe scolaire de la bibliothèque se compose de:

- 1 bibliothécaire responsable à 80%
- 1 bibliothécaire à 60%
- 1 agente en information documentaire à 40%

La totalité des salaires de l'équipe scolaire est refacturée au canton.

La bibliothèque du Collège de l'Ochette est également ouverte durant la pause de midi pour les élèves du cycle secondaire et les 7-8P. Cette tranche horaire est à la charge de l'AI SMLE. Une surveillante assure l'ouverture de la bibliothèque et le prêt de livres.

Activités extra-scolaires

Sports scolaires facultatifs

Plusieurs cours de sports scolaires facultatifs sont proposés aux élèves des deux établissements, hors du temps scolaire, sur les différents sites de l'école. L'enseignante responsable organise les activités et recrute les moniteurs qui sont rétribués par l'AI SMLE. Les salaires sont remboursés par le canton, à l'exception des charges sociales qui sont prises en charge par l'association.

Devoirs surveillés

L'AI SMLE gère les devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 11S. Les périodes sont organisées par la responsable du service sur les trois sites scolaires les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les primaires et de 16h15 à 17h15 pour 7-8 P et les secondaires, pendant les semaines scolaires. Les enfants peuvent ainsi effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'accompagnant-e-s qui ont pour mission d'encadrer les élèves et d'assurer le suivi des devoirs.

127 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2021-2022.

La participation financière semestrielle des parents est la suivante :

Tarifs par semestre	1 enfant	dès 2 enfants, par enfant
1 séance par semaine	CHF 51.-	CHF 40.80
2 séances par semaine	CHF 102.-	CHF 81.60
3 séances par semaine	CHF 153.-	CHF 122.40

Réfectoire

Le réfectoire scolaire du collège de l'Ochette est à la disposition des élèves du cycle secondaire et des 7-8P. Il est ouvert tous les jours de la semaine pendant la récréation du matin et le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause de midi.

Il est géré par l'entreprise BG Gastronomie qui confectionne les repas dans ses locaux à Bossonnens et les achemine à l'Ochette en liaison froide. La cuisinière sur place régénère les repas pour le restaurant scolaire ainsi que pour les trois UAPE de Moudon et Lucens qui sont livrées depuis le réfectoire. BG Gastronomie offre, en plus du menu du jour, divers plats chauds et froids et des salades. Aucune réservation n'est nécessaire.

L'AIMSLE gère la facturation de la subvention communale de CHF 3.- par repas pour les élèves extérieurs.

L'intendante du réfectoire, engagée à 45% par l'association avant l'arrivée de l'entreprise, est depuis son entrée en retraite engagée par BG Gastronomie qui refacture entièrement son salaire à l'AIMSLE, conformément au contrat qui sera échu à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

La surveillante en charge du respect du règlement au réfectoire est engagée par l'AIMSLE.

La vente de menus du jour a évolué comme suit:



Il y a lieu de préciser que le nombre total de repas vendus, y compris les plats chauds tels que des pâtes, hamburgers, frites, etc. s'élève à une moyenne de 75 repas par jour.

Les pique-niqueurs sont les bienvenus au réfectoire et peuvent utiliser les 8 micro-ondes à disposition pour réchauffer leur repas. Ils sont en moyenne 97 par jour à fréquenter le réfectoire.

La fréquentation du réfectoire est toujours en augmentation, notamment la part des élèves qui pique-niquent.

L'AIMSLE a fait l'acquisition de quatre nouvelles tables et chaises afin de répondre à la demande.

Transports

Principe

Les transports scolaires sont organisés par l'AISMLE, en collaboration avec les établissements scolaires. Les 1-4P sont en principe transportés par des bus scolaires privés et les 5P-11S par les transports publics lorsque c'est possible (Car Postal, CFF, TPF).

Absence de transport public

Les élèves du quartier du Plan à Moudon sont transportés par Taxi Subra Moudon ainsi que le quartier En Chermet qui est également desservi par cette entreprise ainsi qu'un bus scolaire.

Lorsque le domicile n'est pas desservi par un transport, l'AISMLE verse une indemnité au km par semestre aux parents qui se chargent de transporter leurs enfants à l'école ou organise un transport.

Conformément à la loi sur les marchés publics, un appel d'offres a été publié à la fin de l'année, qui a permis de faire une nouvelle analyse des transports pour la rentrée d'août 2023.

Elèves en classe de raccordement

Les élèves qui suivent une classe de raccordement bénéficient du remboursement de leurs frais de transport sur présentation de justificatifs et du versement d'une indemnité de CHF 3.- par repas. En 2022, 15 élèves ont perçu des remboursements.

Patrouilleurs scolaires

Des patrouilleuses sont engagées par les communes pour sécuriser les passages pour piétons ainsi que l'arrêt de bus devant l'Ochette, aux horaires des élèves du cycle primaire.

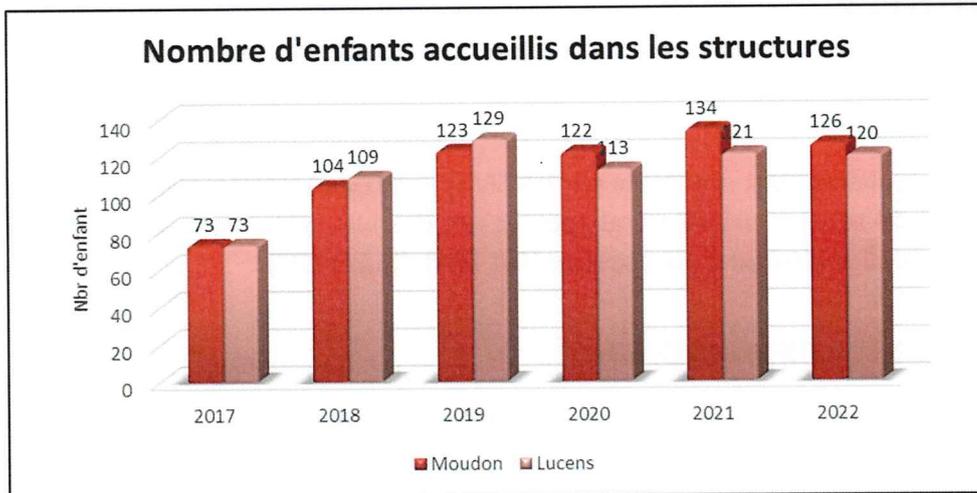
Les patrouilleuses signalent également tout problème ou absence de bus et restent sur place avec les élèves jusqu'à ce que tous les élèves soient pris en charge. L'AISMLE peut ainsi informer les parents par SMS grâce au service "SMS Infobus" auquel chaque parent intéressé peut s'abonner gratuitement.

Accueil parascolaire

Places d'accueil

L'accueil parascolaire, mis en place en 2015, s'est adapté à la demande et offre à ce jour 156 places d'accueil, soit :

- UAPE La Barrette à Lucens : 72 places
- UAPE La Cabane à Moudon : 36 places
- UAPE Le Château à Moudon : 48 places

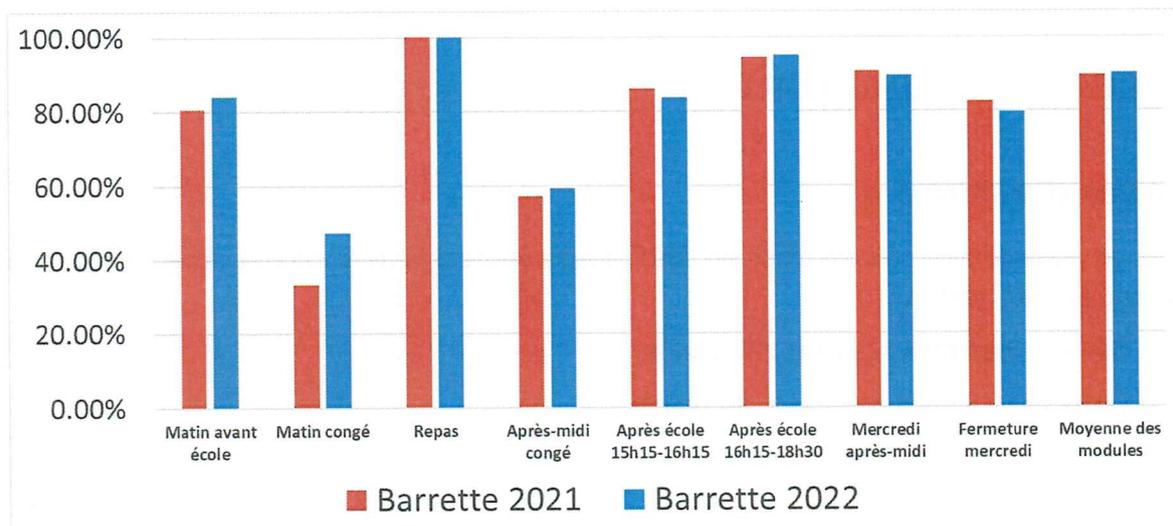


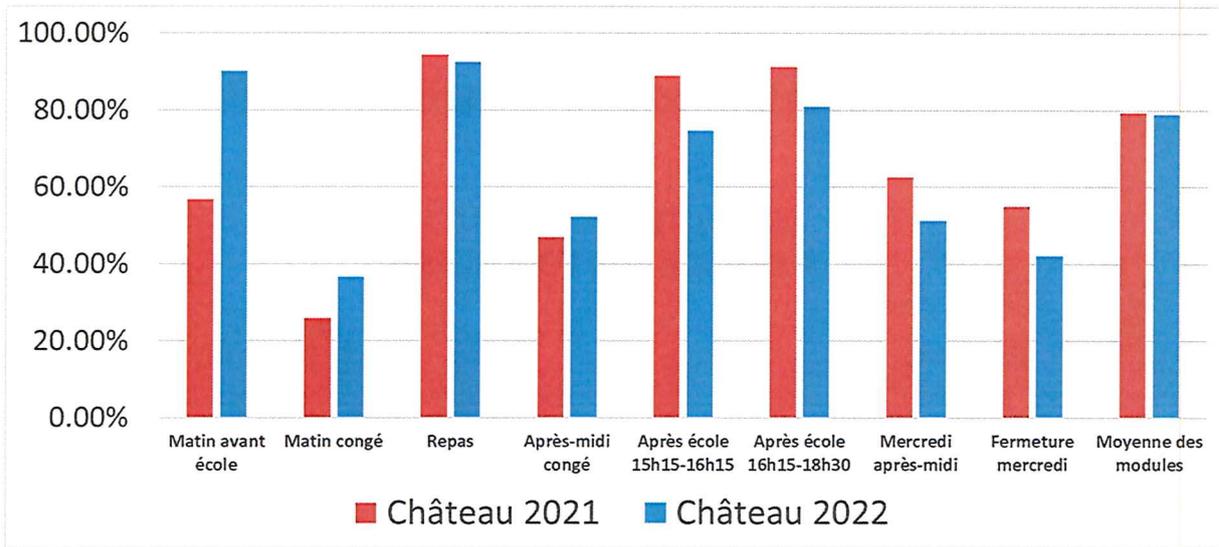
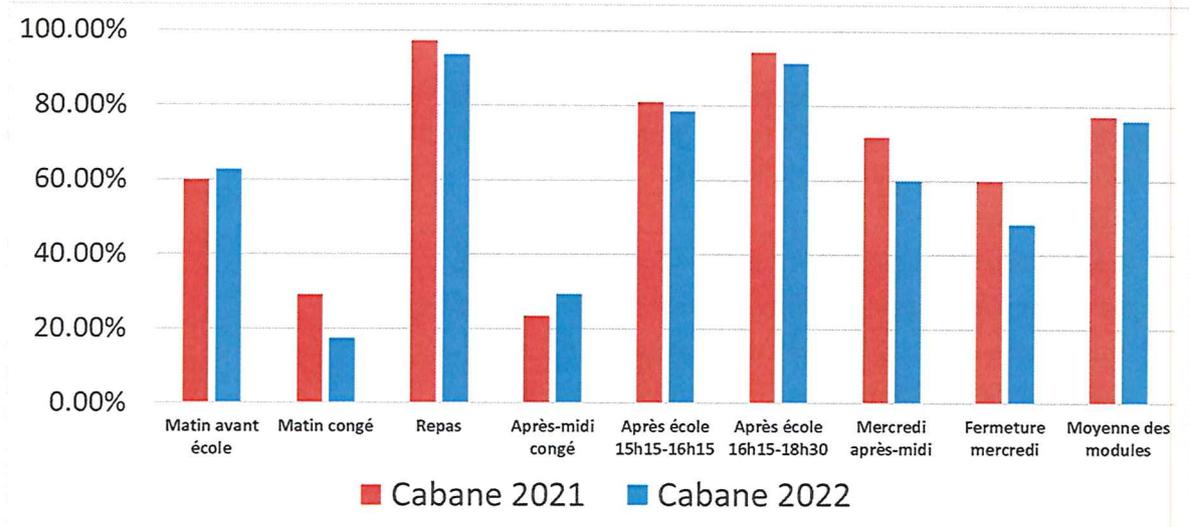
Les modules suivants sont proposés durant les périodes scolaires :

Matin avant l'école	07:00 – 08:20
Matin congé	08:20 – 11:50
Repas	11:50 – 13:40
Après-midi congé	13:40 – 15:15
Après l'école 1-6 P	15:15 – 18:30
Après l'école 7-8 P	16:15 – 18:30
Mercredi après-midi	13:40 – 16:15
Fermeture mercredi	16:15 – 18:30

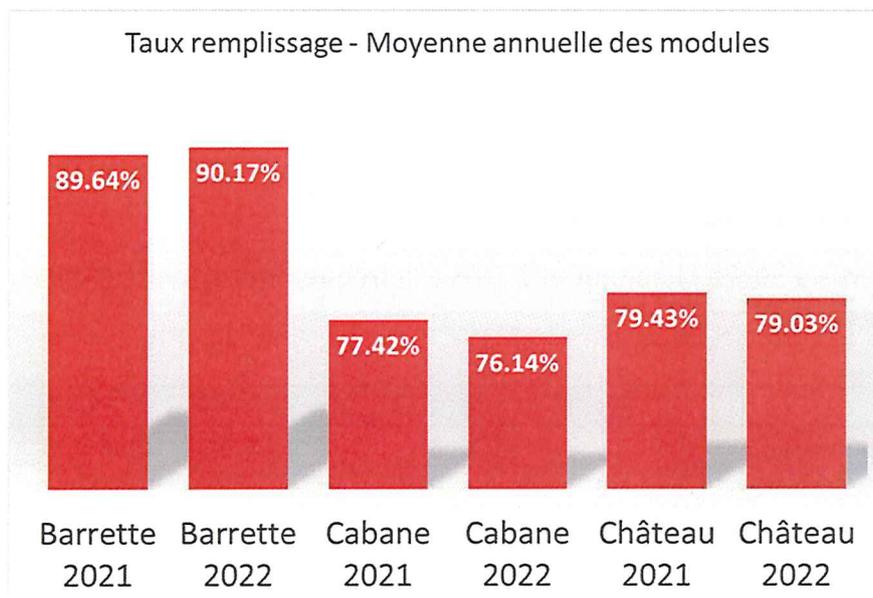
Taux d'occupation

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des taux d'occupation des structures en fonction des modules, entre 2021 et 2022 : les directrices gèrent les demandes d'accueil conformément au règlement de l'accueil parascolaire, en tenant compte de la rentabilité de chaque module. Cela implique une attention particulière lors de l'attribution des places et une réorganisation des horaires des équipes à chaque rentrée scolaire.





Ci-dessous, les moyennes annuelles du taux d'occupation des modules pour 2021 et 2022 :



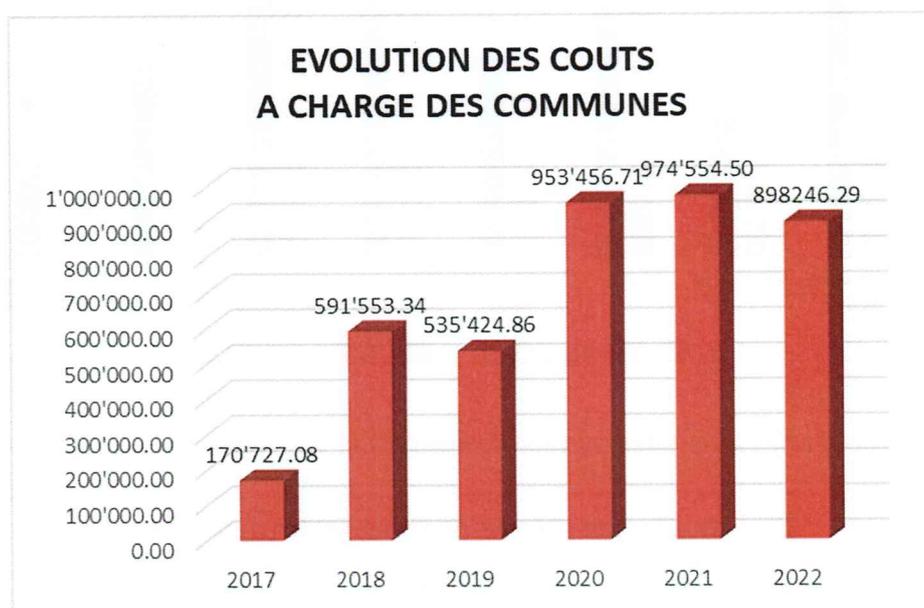
Collaboratrices et collaborateurs des UAPE

Au total, 28 personnes sont employées en contrat à durée indéterminée ou déterminée dans les UAPE pour environ 19,5 EPT et 19 personnes sont au bénéfice d'un contrat horaire sur appel pour effectuer des remplacements :

- 2 directrices
- 9 éducateurs/trices de l'enfance (+ 3 remplaçant-e)
- 8 assistant/e/s sociaux éducatifs/ves (+ 2 remplaçant-e)
- 1 auxiliaires éducatif/ve (+ 5 remplaçant-e-s)
- 4 intendant/e/s de cuisine (+ 2 remplaçant-e-s)
- 2 apprenti/e/s
- 5 stagiaires

Finances pour la part parascolaire

Participation des communes pour la part parascolaire

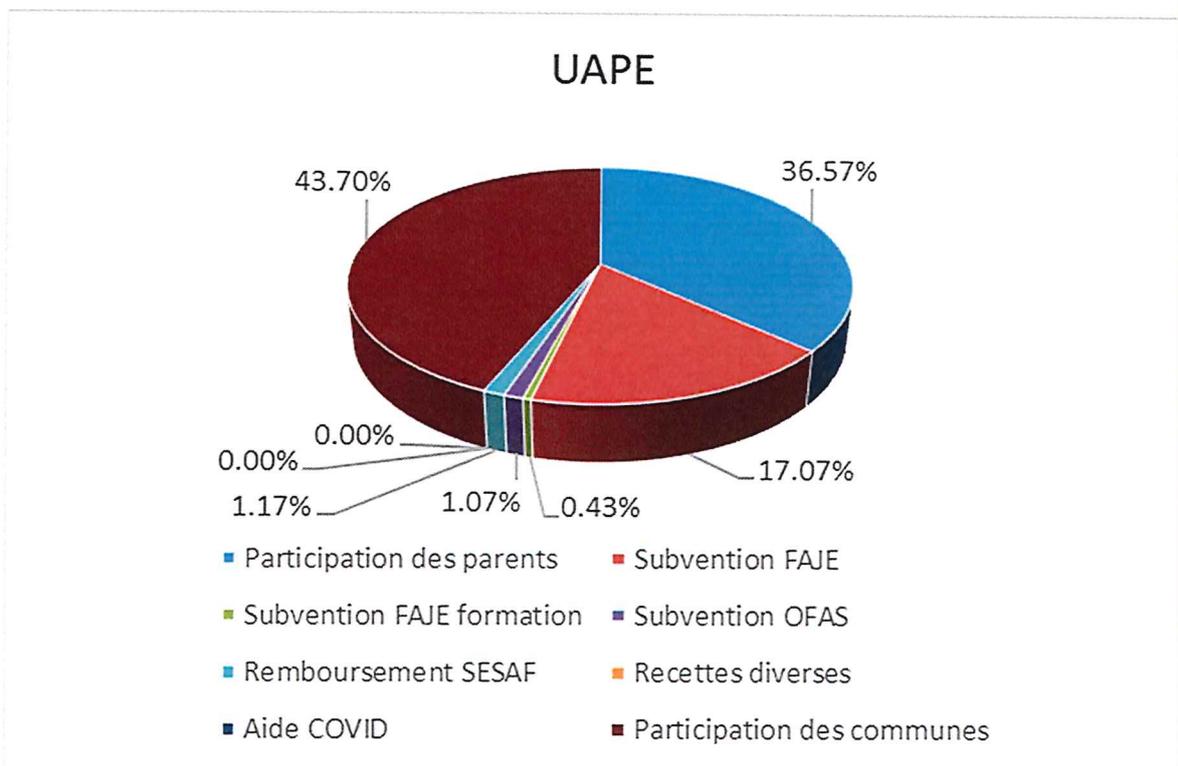


Coût à l'habitant et à la fréquentation

Les coûts, répartis à 50% à l'habitant et à 50% à la fréquentation, ont évolué comme suit ces trois dernières années:

	2019	2020	2021	2022
Coût à la fréquentation	CHF 3.99	CHF 4.60	CHF 3.76	CHF 3.53
Coût à l'habitant	CHF 22.20	CHF 38.64	CHF 39.14	CHF 35.82

Répartition du financement



Rapports d'activité

UAPE La Barrette

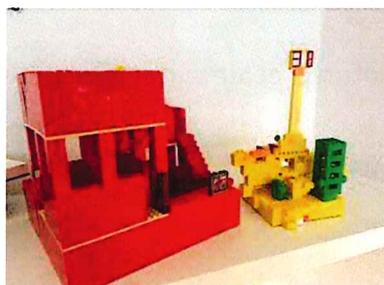
L'UAPE La Barrette accueille 36 élèves le matin avant l'école, 72 élèves à midi et 60 en fin d'après-midi.

En 2022, un vent nouveau est passé par la Barrette.

Une nouvelle équipe éducative... un air frais ... une accalmie et des projets vivifiants qui tourbillonnent au gré des saisons...

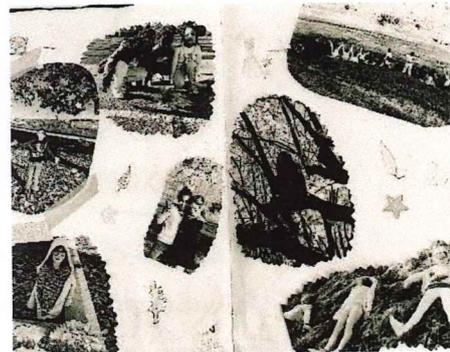
A la fin de l'hiver encore ouatiné, Fabrice nous transporte sur des airs rock & folk pour un concert intimiste à La Barrette. Il y a aussi radio Barrette, en direct, pour raconter les chroniques géopolitiques sur fond de guerre en Ukraine avec nos reporters en herbe aux micros : Mateo, Niels et Bastian. Et pour donner plus de légèreté, la ligne du cœur nous donne la météo des âmes en peine ou des âmes in love de La Barrette.

Durant le printemps, on élabore, on construit, on consolide avec des briques...c'est la période de Légo Master... et l'aménagement de nouveaux espaces...on veut du rêve à la Barrette, les enfants proposent donc un coin spa et hôtel 4 étoiles...alors on s'active dans le home-staging.



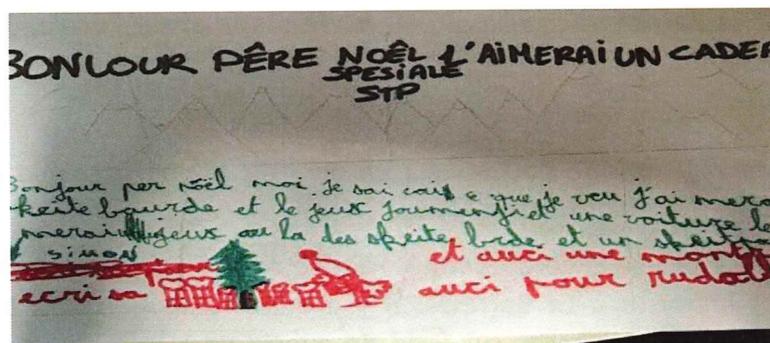
A la fin de de l'été, l'expression revient de plein fouet. Mais avant cela on repeint le mur. On ponce, on décape, on restaure les ART-Tables pour faire peau neuve et permettre la création, le brut, le griffonnage. Le mur et les tables sont prêts pour raconter de nouvelles histoires et laisser des traces.

Arrive ensuite le Book en or, mis en évidence à l'entrée de La Barrette, pour donner un retour aux parents en images et en mots de la vie de leurs enfants à La Barrette.



L'automne, se veut réflexif pour l'équipe. En colloque, on pense, on partage, on écrit autour de notre mission et de nos valeurs. Une trame pédagogique est élaborée en commun et portée par toute l'équipe éducative. Dans nos réflexions, l'enfant reste toujours au centre de nos préoccupations.

Et pour bien finir l'année dans le ciel nuageux de l'hiver, voici nos vœux pour l'année 2023...c'est sûr, elle sera forcément spéciale.



UAPE La Cabane

L'UAPE La Cabane accueille 12 enfants le matin avant l'école, 36 enfants à midi et 24 enfants l'après-midi.

Bienvenue à « La Cabane into the Wild » - Parc national où de fabuleux petits artistes sont accueillis !

Je serai votre guide pour cette visite ! Merci d'attacher vos ceintures et de garder bras et jambes à l'intérieur du véhicule.

Pour rappel, il est interdit de nourrir les animaux tout au long de cette excursion !

Lors de ce safari 2.0, vous aurez l'occasion de contempler, d'entendre et de frissonner à la vue de spécimens jusqu'alors inconnus au sein de La Cabane.



Nous débutons notre parcours !

A votre gauche, vous pouvez voir les peintures et décorations de nos artistes qui ont été réalisées tout au long de cette année !

Vous pourrez admirer à votre droite, juste derrière les brosses, de rares spécimens de bonshommes de neige, tous confectionnés par les enfants et à croquer ! A juste titre !



Nous avons eu aussi la chance d'avoir la visite surprise, hors période migratoire, de « Faire-Swiss », où nos artistes ont approché et dégusté, lors d'un atelier, des goûts autour du lait et de ses préparations

Oh Mesdames et Messieurs, Regardez ! Un petit apéro d'Halloween se prépare dans la troupe de La Cabane ! Veuillez svp, éteindre le flash de vos appareils photos afin de ne pas effrayer les sujets !



Notre pilleur a également pu nous dénicher une jolie scène de parcours et d'activités créatives réalisées tout au long de cette année.

Nous allons, à présent, entrer dans la réserve, où sont établis de fabuleux artistes qui ont l'habitude de mettre des paillettes dans les yeux de nos rêveurs ! Les enfants de La Cabane ont pu les admirer au cirque de Noël !

Un peu plus bas, dans la savane, de petits ateliers « Land Art » ont ponctué cette année 2022, avec en prime de douces balades au bord de la Broye.



Nous allons, à présent, faire un arrêt rapide à la station du conte, où nous embarquons avec nous, le plein de magie et de rêverie pour le reste de l'année.

Nous allons, dès maintenant, descendre du véhicule et terminerons donc ce trek à pied. Durant ce petit parcours pédestre, vous aurez tout le loisir d'apercevoir une brève projection de l'activité « chien d'aveugle » où les enfants de La Cabane ont pu réaliser un atelier sur ce thème en expérimentant le travail d'accompagnant, son matériel et son rôle.



Si vous levez la tête, vous pourrez apercevoir, en pleine migration saisonnière, les colloques enfants, le coin des grands, les midis films, les dégustations à l'aveugle, le calendrier de l'avent, les jeux, les ateliers bois et couture ainsi que les rencontres multisites, tous se préparant pour revenir pour de plus belles aventures en 2023 !

UAPE Le Château

Le Château accueille 24 enfants le matin, 48 au module de midi et 36 les après-midis.

Venez, entrez, ne soyez donc pas timide ! Bienvenue cher public, sous notre mythique chapiteau du Château ! En route pour un fabuleux tour de manège !

Accrochez-vous, vous allez en voir de toutes les couleurs ! A présent, débutons !

Avec ces délicieuses confections de pommes d'amour ! Vous n'allez pas y résister !

Tout droit venu d'un pays fort fort lointain, nous accueillons ce soir, mesdames et messieurs, une maquilleuse pour un merveilleux atelier sur ce thème ! Ne sont-ils pas tous beaux nos artistes ?

On me dit à l'oreillette, qu'un numéro spécial vous sera présenté ce soir ! Mesdames et Messieurs, merci d'accueillir chaleureusement nos petits trapézistes, tous remplis d'étoiles dans les yeux lors du cirque de Noël !

A présent, faites places, à la création ! Avec notre troupe de peintres tous plus créatifs les uns que les autres ! Décidément on ne s'en lasse pas !

Place à l'entracte, où vous allez déguster de délicieuses confections faites par les petites mains de nos artistes ! C'est un délice !

Puis accueillons sous ce chapiteau quelques flocons qui permettent aux enfants de faire leurs expériences et créations...éphémères !

Mesdames, Messieurs, pour la première fois devant un public, ce soir, nous vous demandons d'applaudir chaleureusement : l'équipe de ninjas du Château ! Aucune création architecturale lui résiste ! A couper le souffle !

Et pour finir, nous accueillons, sur cette scène, des moments de rires, de partages, des apéros, des midis-films, des ateliers, des créations, des jeux et de la découverte !

Nous vous remercions d'avoir passé ce moment avec nous et espérons vous revoir tout bientôt sous notre Chapiteau !

En route pour 2023, et de nouvelles aventures !

Validé par le Comité de direction dans sa séance du 3 avril 2023.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs
Comité de direction

Le Président

Vincent Bessard

La Secrétaire

Mireille Cudré-Mauroux

Validé par le Conseil intercommunal dans sa séance du 11 mai 2023.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs
Conseil intercommunal

Le Président

Georges-Alexandre Duc

La Secrétaire

Anne-Marie Paccaud